Montréal en action

Rapport financier annuel 2010

Exercice terminé le 31 décembre

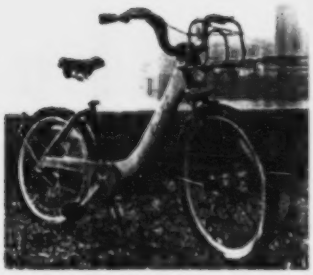

Montréal

Montréal en action

Rapport financier annuel 2010

Exercice terminé le 31 décembre

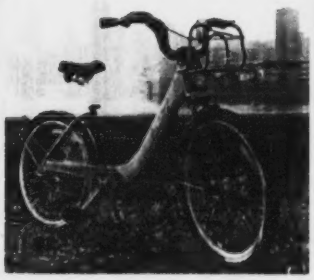

Montréal

Montréal en action

2010

Rapport financier annuel

VILLE DE MONTRÉAL

Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre 2010

Déposé au greffe de la Ville de Montréal
le 31 mars 2011

Montréal

Préparé par le Service des finances,
Direction de la comptabilité et du
contrôle financier

Table des matières

Page

INTRODUCTION

Message du maire, du président du comité exécutif et du vice-président du comité exécutif, responsable des finances III
Message du directeur général et du trésorier V
Carte géographique du territoire de Montréal IX
L'organisation municipale XI

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière 1
Rapport du vérificateur général de Montréal 2
Rapport de l'auditeur indépendant 4
États financiers consolidés
État consolidé de la situation financière 7
État consolidé des résultats 8
État consolidé de la variation de la dette nette 9
État consolidé des flux de trésorerie 10
Informations sectorielles
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme 11
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme 12
Annexe 3 – Conciliation de l'excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme 13
Annexe 4 – Conciliation du déficit consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme 14
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme 15
Notes et tableaux complémentaires 17
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 38
Tableau 2 – Déficit consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence 40
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé 42
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé 43

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence
Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 46
Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence 48
Excédent accumulé non consolidé par compétence 50
Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence 52
Gestion de l'eau
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales relié à la gestion de l'eau par compétence 54
Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales relié à la gestion de l'eau par compétence 56
Ventilation des charges mixtes
Rapport du vérificateur général de Montréal sur la ventilation des charges mixtes 58
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence 60
Notes complémentaires 62

Rapport financier annuel **2010**

Montréal en action

2010 Introduction

Message du maire et président du comité exécutif et du vice-président du comité exécutif, responsable des finances

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En 2010, une série d'événements circonstanciels, combinée à une reprise économique beaucoup plus vigoureuse que celle anticipée, fait en sorte que l'exercice financier de 2010 se solde par un surplus supérieur à ceux des années précédentes, soit 192 M$.

D'une part, la Ville a profité de revenus beaucoup plus importants qu'il était prévu, notamment en ce qui a trait aux droits de mutation et aux permis de construction. C'est une excellente nouvelle qui témoigne du pouvoir d'attraction de Montréal. D'autre part, les faibles chutes de neige ont permis aux arrondissements d'économiser des dizaines de millions de dollars en opérations de déneigement.

En outre, la bataille juridique menée par la Ville pour faire valoir ses droits relativement à la Société Radio-Canada et au Port de Montréal a porté ses fruits. La Cour suprême a rendu un jugement favorable à notre égard pour ce qui est des compensations de taxes versées par des sociétés fédérales. Cette décision nous a permis de récupérer une somme non récurrente de 54 M$.

Enfin, une large part de ce surplus est attribuable aux deux plans de réduction de dépenses que nous avons mis en place en cours d'année, lesquels ont généré des économies totales de 78 M$. Le but : assurer l'équilibre budgétaire à venir et éviter des hausses de taxes trop importantes pour 2011.

Après les affectations prévues par notre administration pour combler le déficit de l'agglomération, équilibrer le budget de 2011 et retourner aux arrondissements les surplus générés par ces derniers, il ne restera du surplus de 192 M$ que 14 M$ à ajouter à nos réserves.

Nous devons poursuivre dans cette direction, car une bonne gestion financière demande de constituer des réserves pour affronter les imprévus qui pourraient survenir. En effet, si l'agence de notation Moody's, en maintenant notre cote Aa2, la plus élevée de l'histoire de Montréal, a encore une fois cette année reconnu que notre gestion est responsable et prudente, elle a toutefois souligné que nos réserves sont relativement basses.

Depuis notre arrivée à l'hôtel de ville, nous travaillons à améliorer notre performance financière, car bien gérer les fonds publics nous permet, d'abord et avant tout, de continuer à offrir des services municipaux à la hauteur des attentes des Montréalaises et des Montréalais.

Le maire de Montréal et
Président du comité exécutif

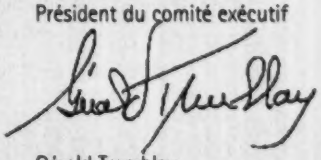

Gérald Tremblay

Le vice-président du comité exécutif
responsable des finances

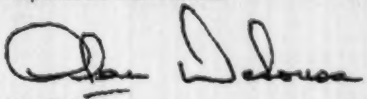

Alan DeSousa

Rapport financier annuel **2010**

Message du directeur général et du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Nous vous présentons le rapport financier annuel de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010. Ce rapport comporte une version consolidée des données financières de la Ville de Montréal. Les états regroupent tous les comptes de la Ville, c'est-à-dire l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle. Toutefois, l'analyse qui suit est celle des résultats de l'entité Ville, c'est-à-dire les résultats de l'administration municipale, excluant les organismes contrôlés.

Le surplus enregistré pour le dernier exercice financier témoigne des efforts budgétaires importants que nous avons faits en 2010. Rappelons qu'en 2009, la Ville, pour la première fois en plusieurs décennies, enregistrait un léger déficit de 0,5 M$ en raison, notamment, de l'impact de la crise économique. L'impossibilité de compter sur un surplus en 2010, contrairement aux années antérieures, nous a incités à redoubler la vigilance et la prudence de notre gestion. C'est aussi pourquoi nous avons fait des efforts budgétaires additionnels à deux reprises au courant de l'année pour réduire les dépenses de la Ville et ainsi dégager une marge de manœuvre adéquate.

Toutes les unités d'affaires de la Ville ont été mises à contribution. Aussi, les résultats positifs de l'exercice financier 2010 démontrent que les stratégies que nous avons mises en œuvre ont contribué non seulement à préserver la stabilité financière de la Ville, mais aussi à renflouer un tant soit peu nos réserves qui ont été considérablement affaiblies depuis la crise financière.

Rappelons qu'en sus des compressions que nous avons effectuées, la Ville a également profité d'événements inopinés en cours d'année qui ont augmenté le surplus. Par exemple, alors que les droits de mutation avaient chuté en 2009 sous l'effet de la crise économique, ils ont généré 127 M$ en 2010, une somme exceptionnelle qui surpasse de près de 27 M$ le montant prévu. De plus, la Ville a profité d'un hiver particulièrement clément qui a engendré des économies de 33 M$ au chapitre du déneigement. À cela s'ajoutent d'autres facteurs inattendus et favorables qui portent le surplus de la Ville à 192 M$. Cet excédent, certes, n'augmente pas la richesse à long terme, mais il demeure une excellente nouvelle pour la Ville de Montréal.

Signalons qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Montréal ne peut déposer de budget déficitaire. D'où l'importance pour elle de se créer une réserve financière destinée à réagir aux événements fortuits. En se donnant une marge de manœuvre, la Ville veut réduire les risques de déséquilibre budgétaire occasionnés par des événements imprévisibles telles des chutes de neige exceptionnellement abondantes. Rappelons aussi que le surplus de 2010 nous permettra de contribuer à l'équilibre budgétaire de 2011 et à la résorption du déficit de l'agglomération.

Il va sans dire que ces résultats positifs témoignent d'un véritable travail d'équipe, une équipe pour laquelle la qualité de vie des citoyens montréalais passe avant tout par une gestion des fonds publics avisée, responsable et rigoureuse. Nous l'en remercions vivement.

Le directeur général

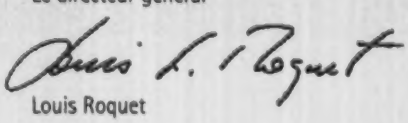

Louis Roquet

Le directeur principal du Service des finances et trésorier de la Ville de Montreal

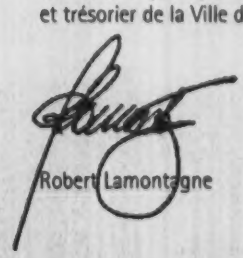

Robert Lamontagne

Rapport financier annuel **2010**

Introduction - Information financière de l'administration municipale
Exercice terminé le 31 décembre 2010

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2010								2009
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus									
Taxes	2 585 197	2 580 680	10 740	3 041			2 595 937	2 583 721	2 433 252
Paiements tenant lieu de taxes	211 675	244 633		21 938			211 675	266 571	204 616
Quotes-parts			1 967 199	1 956 023	(1 605 751)	(1 595 558)	361 448	360 465	320 495
Transferts	194 315	199 655	143 241	143 244			337 556	342 899	333 227
Services rendus	269 238	251 201	72 322	68 444	(40 887)	(43 636)	300 673	276 009	267 473
Imposition de droits	114 881	162 385	1 887	1 789			116 768	164 174	113 102
Amendes et pénalités	95 639	97 671	85 660	88 782			181 299	186 453	211 529
Intérêts	57 060	65 047	25 797	24 838			82 857	89 885	82 837
Autres revenus	48 404	57 481	23 897	24 432			72 301	81 913	64 533
	3 576 409	3 658 753	2 330 743	2 332 531	(1 646 638)	(1 639 194)	4 260 514	4 352 090	4 031 064
Charges de fonctionnement									
Administration générale	445 302	381 388	304 866	(63 031)	(40 624)	(41 583)	709 544	276 774	354 892
Sécurité publique	14 196	14 890	893 048	906 583		(287)	907 244	921 186	891 320
Transport	336 422	297 589	444 650	456 940		(207)	781 072	754 322	727 606
Hygiène du milieu	181 521	171 533	247 526	196 408		(1 279)	429 047	368 662	356 588
Santé et bien-être	61 703	59 346	38 293	36 039			99 996	95 385	94 022
Aménagement, urbanisme et développement	151 249	145 699	50 655	52 901	(263)	(270)	201 641	198 330	185 355
Loisirs et culture	371 029	383 512	67 044	72 772		(10)	438 073	456 274	443 587
Frais de financement	267 943	252 828	150 821	145 415			418 764	398 243	390 445
	1 829 365	1 706 785	2 196 903	1 806 027	(40 887)	(43 636)	3 985 381	3 469 176	3 443 815
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 605 751	1 595 558			(1 605 751)	(1 595 558)			
Surplus de l'exercice	141 293	356 410	133 840	526 504			275 133	882 914	587 249
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(219 775)	(219 574)	(132 345)	(138 751)			(352 120)	(358 325)	(348 478)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(18 830)	(22 776)	(8 376)			(22 776)	(27 206)	(23 851)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	80 951	92 898	(36 000)	3 629			44 951	96 527	78 856
Réserves financières et fonds réservés	3 891	(14 060)		(55 217)			3 891	(69 277)	(77 464)
Montant à pourvoir dans le futur	(6 360)	(43 577)	57 281	(288 991)			50 921	(332 568)	(216 843)
	78 482	16 431	(1 495)	(348 955)			76 987	(332 524)	(239 302)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		153 267		38 798				192 065	(531)

Rapport financier annuel **2010**

L'ÎLE DE MONTRÉAL et sa population

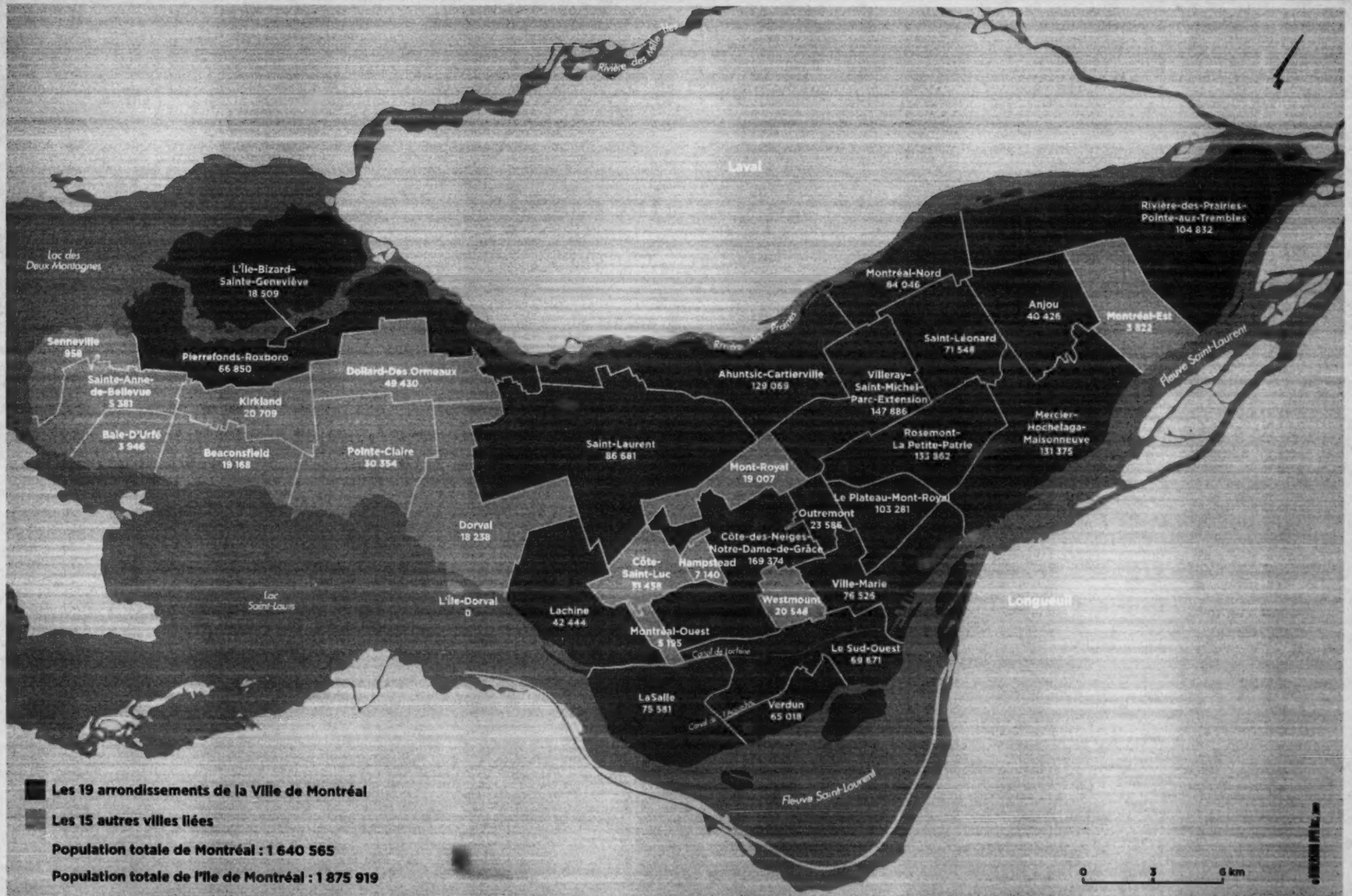

L'ÎLE DE MONTRÉAL et sa population

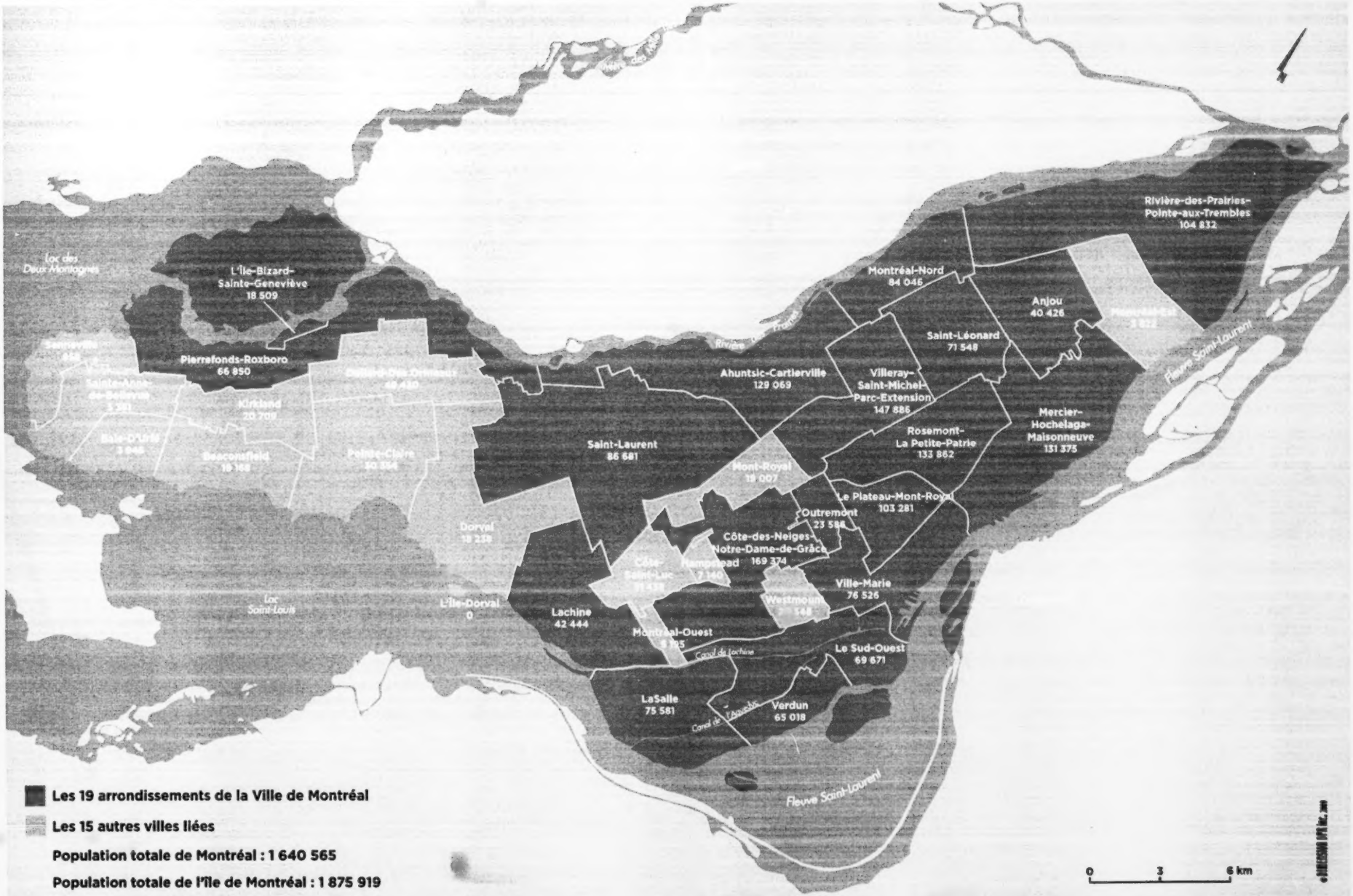

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal

Les 15 autres villes liées

Population totale de Montréal : 1 640 565

Population totale de l'île de Montréal : 1 875 919

Rapport financier annuel **2010**

L'organisation municipale 2010

Tel que le prescrit la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées. La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal.

Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (nº 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et la municipalité de Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

RÉSUMÉ DES COMPÉTENCES RELEVANT SOIT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION, SOIT DU CONSEIL MUNICIPAL OU DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▸ L'évaluation foncière	▸ L'urbanisme
▸ Les services de police et de sécurité incendie et civile	▸ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
▸ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc	▸ L'habitation
▸ Le centre d'urgence 9-1-1	▸ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
▸ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile	▸ La collecte et le transport des matières résiduelles
▸ La cour municipale	▸ La gestion des rues locales et artérielles
▸ Le logement social	▸ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
▸ L'aide destinée aux sans-abri	▸ Les équipements locaux de sport ou de loisir
▸ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci	▸ Les bibliothèques locales
▸ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses	▸ Les parcs locaux
▸ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles	▸ Le développement économique local, communautaire, culturel et social
▸ La gestion des cours d'eau municipaux	▸ Le patrimoine
▸ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales	▸ La Commission des services électriques
▸ Le transport collectif des personnes	▸ Les sociétés de développement commercial
▸ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées	▸ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
▸ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée	▸ L'organisation des élections
▸ L'accueil touristique	
▸ Les parcs industriels	
▸ Le Conseil des arts de Montréal	
▸ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)	
▸ La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal	
▸ Toute autre compétence anciennement accordée à une communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	

Les compétences locales

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

RÉSUMÉ DES COMPÉTENCES RELEVANT SOIT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION, SOIT DU CONSEIL MUNICIPAL OU DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▸ L'évaluation foncière	▸ L'urbanisme
▸ Les services de police et de sécurité incendie et civile	▸ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
▸ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc	▸ L'habitation
▸ Le centre d'urgence 9-1-1	▸ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
▸ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile	▸ La collecte et le transport des matières résiduelles
▸ La cour municipale	▸ La gestion des rues locales et artérielles
▸ Le logement social	▸ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
▸ L'aide destinée aux sans-abri	▸ Les équipements locaux de sport ou de loisir
▸ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci	▸ Les bibliothèques locales
▸ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses	▸ Les parcs locaux
▸ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles	▸ Le développement économique local, communautaire, culturel et social
▸ La gestion des cours d'eau municipaux	▸ Le patrimoine
▸ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales	▸ La Commission des services électriques
▸ Le transport collectif des personnes	▸ Les sociétés de développement commercial
▸ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées	▸ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
▸ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée	▸ L'organisation des élections
▸ L'accueil touristique	
▸ Les parcs industriels	
▸ Le Conseil des arts de Montréal	
▸ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)	
▸ La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal	
▸ Toute autre compétence anciennement accordée à une communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	

Rapport financier annuel **2010**

Montréal en action

Information financière consolidée

2010

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de sept membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et deux proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de Montréal et l'auditeur indépendant, Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.

Robert Lamontagne, CA, MBA
Directeur principal et Trésorier

Louis Roquet
Directeur général

Montréal, le 29 mars 2011

Montréal

Bureau du vérificateur général
1550, rue Metcalfe
Bureau 1201
Montréal (Québec) H3A 3P1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

À Monsieur le Maire,
au Président et aux Membres du comité exécutif,
aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Le vérificateur général de Montréal,

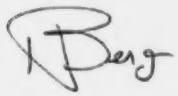

Jacques Bergeron, CA auditeur

Montréal, le 29 mars 2011

Deloitte.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-7115
Téléc. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire,
au Président et aux Membres du comité exécutif,
aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation des risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 14 des états financiers consolidés qui indique que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.[1]

Le 29 mars 2011

[1] Comptable agréé auditeur permis n° 18190

Rapport financier annuel **2010**

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2010

	Notes	2010	2009
		(en milliers de dollars)	
			(Note 3)
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse et placements temporaires	4	345 934	409 199
Placements	4	2 093 876	1 594 539
Débiteurs	5	2 851 313	2 580 279
Propriétés destinées à la revente		5 200	5 200
Prêts	6	24 196	40 083
Actif au titre des avantages sociaux futurs	11	409 150	
		5 729 669	4 629 300
PASSIFS			
Emprunts temporaires	7	357 648	136 779
Créditeurs, provisions et charges à payer	8	1 475 631	1 523 690
Revenus reportés	9	108 374	92 936
Dette à long terme	10	8 446 178	8 009 399
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11		216 184
		10 387 831	9 978 988
DETTE NETTE		(4 658 162)	(5 349 688)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	12	9 872 602	9 454 457
Propriétés destinées à la revente		71 982	88 602
Stocks		65 284	61 532
Autres actifs non financiers	13	179 901	73 951
		10 189 769	9 678 542
EXCÉDENT ACCUMULÉ	14	5 531 607	4 328 854
Engagements et éventualités	19		

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

	Notes	2010		2009
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes		2 582 941	2 571 818	2 422 084
Paiements tenant lieu de taxes		211 675	266 571	204 616
Quotes-parts		361 448	360 465	320 495
Transferts	15	1 308 292	966 667	898 590
Services rendus		857 733	823 808	787 115
Imposition de droits		116 768	164 174	113 102
Amendes et pénalités		181 299	186 453	211 529
Intérêts	16	82 857	98 122	89 928
Autres revenus		173 132	199 605	163 179
		5 876 145	5 637 683	5 210 638
Charges				
Administration générale		715 033	280 033	358 741
Sécurité publique		932 891	944 275	915 206
Transport		1 657 471	1 312 178	1 529 980
Hygiène du milieu		568 518	526 656	485 109
Santé et bien-être		143 680	139 474	136 516
Aménagement, urbanisme et développement		228 874	225 256	210 792
Loisirs et culture		523 661	540 209	517 666
Frais de financement		530 527	466 849	456 571
		5 300 655	4 434 930	4 610 581
Excédent de l'exercice		575 490	1 202 753	600 057
Excédent accumulé au début de l'exercice				
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi			4 356 421	3 756 364
Redressement (Note 3)			(27 567)	(27 567)
Solde de l'excédent accumulé au début de l'exercice redressé			4 328 854	3 728 797
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			5 531 607	4 328 854

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

	Notes	2010 Budget	2010 Réalisations	2009 Réalisations
Excédent de l'exercice		**575 490**	**1 202 753**	600 057
Variation des immobilisations				
Acquisition		**(1 612 564)**	**(1 059 455)**	(1 287 462)
Produit de cession		**4 960**	**19 034**	11 434
Amortissement		**623 686**	**643 696**	582 442
(Gain) Perte sur cession		**(4 960)**	**(4 355)**	77 599
		(988 878)	**(401 080)**	(615 987)
Variation des propriétés destinées à la revente		**5 180**	**16 620**	21 726
Variation des stocks			**(636)**	(1 623)
Variation des autres actifs non financiers			**(105 572)**	(614)
		5 180	**(89 588)**	19 489
Intégration d'un organisme	17		**(20 559)**	
Variation de la dette nette		**(408 208)**	**691 526**	3 559
Dette nette au début de l'exercice				
Solde de la dette nette au début de l'exercice déjà établi		**(5 322 121)**	**(5 322 121)**	(5 325 680)
Redressement (Note 3)			**(27 567)**	(27 567)
Solde de la dette nette au début de l'exercice redressé		**(5 322 121)**	**(5 349 688)**	(5 353 247)
Dette nette à la fin de l'exercice		**(5 730 329)**	**(4 658 162)**	(5 349 688)

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

	Notes	2010	2009
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		1 202 753	600 057
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		643 696	582 442
(Gain) Perte sur cession d'immobilisations		(4 355)	77 599
Autres		10 290	(5 882)
		1 852 384	1 254 216
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		(267 343)	(59 130)
Prêts		15 887	5 087
Créditeurs, provisions et charges à payer		(51 841)	117 967
Revenus reportés		15 063	(47 448)
Passif au titre des avantages sociaux futurs		(625 334)	(232 045)
Stocks		(636)	(1 623)
Autres actifs non financiers		(105 572)	(614)
		832 608	1 036 410
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations		(1 059 455)	(1 287 462)
Produit de cession d'immobilisations		19 034	11 434
		(1 040 421)	(1 276 028)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		(841 399)	(335 063)
Produit de cession de placements		343 199	377 060
Variation nette des propriétés destinées à la revente		16 620	21 646
Intégration d'un organisme	17	1 967	
		(479 613)	63 643
Activités de financement			
Produit des emprunts		1 064 250	914 500
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements		(561 394)	(467 715)
Rachat d'obligations par refinancement		(99 564)	(59 540)
Variation nette des emprunts temporaires		220 869	(181 375)
		624 161	205 870
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(63 265)	29 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		409 199	379 304
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		345 934	409 199

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles
Au 31 décembre 2010

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2010				2009
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
					(Note 3)
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse et placements temporaires	303 555	42 379		345 934	409 199
Placements	1 831 062	262 814		2 093 876	1 594 539
Débiteurs	1 893 281	1 019 933	(61 901)	2 851 313	2 580 279
Propriétés destinées à la revente	5 200			5 200	5 200
Prêts	3 412	20 784		24 196	40 083
Actif au titre des avantages sociaux futurs	94 593	314 557		409 150	
	4 131 103	1 660 467	(61 901)	5 729 669	4 629 300
PASSIFS					
Emprunts temporaires		357 648		357 648	136 779
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 283 104	242 208	(49 681)	1 475 631	1 523 690
Revenus reportés	104 643	3 731		108 374	92 936
Dette à long terme	6 864 766	1 593 632	(12 220)	8 446 178	8 009 399
Passif au titre des avantages sociaux futurs					216 184
	8 252 513	2 197 219	(61 901)	10 387 831	9 978 988
DETTE NETTE	(4 121 410)	(536 752)		(4 658 162)	(5 349 688)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	7 458 409	2 414 193		9 872 602	9 454 457
Propriétés destinées à la revente	46 514	25 468		71 982	88 602
Stocks	26 007	39 277		65 284	61 532
Autres actifs non financiers	44 283	135 618		179 901	73 951
	7 575 213	2 614 556		10 189 769	9 678 542
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	98 229			98 229	(751)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	199 823	27 787		227 610	217 650
Réserves financières et fonds réservés	177 870	3 388		181 258	170 330
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	(179 539)	6 392	(9 417)	(182 564)	(468 742)
Montant à pourvoir dans le futur	(919 911)	274 869	47 529	(597 513)	(1 289 616)
Investissement net dans les immobilisations	4 077 331	1 765 368	(38 112)	5 804 587	5 699 983
	3 453 803	2 077 804		5 531 607	4 328 854

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2010

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2010				2009
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	2 583 721		(11 903)	**2 571 818**	2 422 084
Paiements tenant lieu de taxes	266 571			**266 571**	204 616
Quotes-parts	360 465	359 400	(359 400)	**360 465**	320 495
Transferts	342 899	113 236		**456 135**	427 987
Services rendus	276 009	564 763	(16 964)	**823 808**	787 115
Imposition de droits	164 174			**164 174**	113 102
Amendes et pénalités	186 453			**186 453**	211 529
Intérêts	89 885	8 237		**98 122**	89 928
Autres revenus	80 102	137 060	(36 600)	**180 562**	137 790
	4 350 279	1 182 696	(424 867)	**5 108 108**	4 714 646
Immobilisations					
Quotes-parts		41 117	(41 117)		
Transferts	174 307	336 225		**510 532**	470 603
Autres revenus					
Contributions des promoteurs	14 541			**14 541**	19 749
Autres	4 502			**4 502**	5 640
	193 350	377 342	(41 117)	**529 575**	495 992
	4 543 629	1 560 038	(465 984)	**5 637 683**	5 210 638
Charges					
Administration générale	285 215		(5 182)	**280 033**	358 741
Sécurité publique	944 275			**944 275**	915 206
Transport	944 822	787 878	(420 522)	**1 312 178**	1 529 980
Hygiène du milieu	527 022		(366)	**526 656**	485 109
Santé et bien-être	96 099	50 102	(6 727)	**139 474**	136 516
Aménagement, urbanisme et développement	225 465	8 592	(8 801)	**225 256**	210 792
Loisirs et culture	526 030	38 565	(24 386)	**540 209**	517 666
Frais de financement	398 243	68 606		**466 849**	456 571
	3 947 171	953 743	(465 984)	**4 434 930**	4 610 581
Excédent de l'exercice	596 458	606 295		**1 202 753**	600 057

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

ANNEXE 3 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2010					2009
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Excédent de l'exercice	575 490	596 458	606 295		1 202 753	600 057
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(849 563)	(193 350)	(377 342)	41 117	(529 575)	(495 992)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(274 073)	403 108	228 953	41 117	673 178	104 065
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	4 960	6 351	12 683		19 034	11 434
Amortissement	623 686	477 995	165 701		643 696	582 442
(Gain) Perte sur cession	(4 960)	(4 540)	185		(4 355)	77 599
	623 686	479 806	178 569		658 375	671 475
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(412 176)	(358 325)	(64 218)		(422 543)	(408 851)
Affectations						
Activités d'immobilisations	(27 805)	(27 206)	(18 425)		(45 631)	(34 508)
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	3 671					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	45 111	96 527			96 527	82 712
Réserves financières et fonds réservés	(5 216)	(69 277)	1 526		(67 751)	(78 841)
Montant à pourvoir dans le futur	45 671	(332 568)	(318 418)	(41 117)	(692 103)	(322 420)
	61 432	(332 524)	(335 317)	(41 117)	(708 958)	(353 057)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(1 131)	192 065	7 987		200 052	13 632

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2010

ANNEXE 4 – CONCILIATION DU DÉFICIT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2010					2009
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus des activités d'immobilisations	849 563	193 350	377 342	(41 117)	529 575	495 992
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(38 343)	(26 742)			(26 742)	(22 474)
Sécurité publique	(32 161)	(32 839)			(32 839)	(41 826)
Transport	(1 080 305)	(132 071)	(435 416)		(567 487)	(671 979)
Hygiène du milieu	(271 396)	(215 776)			(215 776)	(299 779)
Santé et bien-être	(3 000)	(1 677)	(726)		(2 403)	(3 282)
Aménagement, urbanisme et développement	(25 835)	(55 094)			(55 094)	(82 916)
Loisirs et culture	(161 524)	(158 957)	(157)		(159 114)	(165 206)
	(1 612 564)	(823 156)	(436 299)		(1 059 455)	(1 287 462)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	715 483	599 033	65 787	38 112	702 912	578 133
Affectations						
Activités de fonctionnement	27 805	27 206	18 425		45 631	34 508
Excédent des activités de fonctionnement non affecté						(69)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	13 201	10 692			10 692	8 226
Réserves financières et fonds réservés	6 512	56 823			56 823	30 929
	47 518	94 721	18 425		113 146	73 594
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		263 948	25 235	(3 005)	286 178	(139 743)

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2010

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2010				2009
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	8 737	452		9 189	9 517
Employés	1 447 680	573 122		2 020 802	1 935 339
Cotisations de l'employeur					
Élus	3 621	37		3 658	3 085
Employés	192 613	(162 379)		30 234	344 922
Transport et communication	45 378	122 782		168 160	133 212
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	42 703	16 863		59 566	68 273
Achats de services techniques	228 981	42 819	(12 287)	259 513	248 639
Autres	2 665	26		2 691	2 988
Location, entretien et réparation					
Location	78 567	11 321	(14 367)	75 521	73 825
Entretien et réparation	57 582	23 985		81 567	82 080
Biens durables					
Travaux de construction	19 688	3 646		23 334	13 958
Autres biens durables	6 010	437		6 447	15 920
Biens non durables					
Fourniture de services publics	79 386	11 298	(5 503)	85 181	112 441
Autres biens non durables	126 348	43 297		169 645	171 132
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	289 064	27 864		316 928	305 463
Gouvernement du Québec et ses entreprises	78 086	35 621		113 707	113 045
Autres tiers	27 093	3 185		30 278	31 675
Autres frais de financement	4 000	1 936		5 936	6 388
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Société de transport de Montréal	400 517		(400 517)		
Communauté métropolitaine de Montréal	29 707			29 707	29 661
Villes reconstituées	508			508	1 585
Autres	25 731		(22 787)	2 944	95
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport	42 611			42 611	40 613
Autres	9 932			9 932	9 380
Autres organismes	102 982	10 149	(4 123)	109 008	107 557
Amortissement des immobilisations	477 995	165 701		643 696	582 442
Perte sur cession d'immobilisations					77 599
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	24 046	869		24 915	43 927
Autres	94 940	20 712	(6 400)	109 252	45 840
	3 947 171	953 743	(465 984)	4 434 930	4 610 581

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Rapport financier annuel **2010**

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2010

1- STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q.2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 87 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, la Société de gestion NauBerges de Lachine, Anjou 80 et la Société de vélo en libre-service (note 17). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles reliées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au compte « Placements – Fonds d'amortissement » est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés, destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent, est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au coût. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts et les revenus reportés résultant d'une vente de concession sont amortis sur la durée de l'entente selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains de change nets non matérialisés sont amortis selon la méthode décrite à la note 2 r).

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et les autres actifs non financiers à titre d'actifs étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	15 à 100 ans
Bâtiments	25 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans les cas où le coût n'a pu être retracé, il a fait l'objet d'estimations.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût, établi selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état des résultats.

n) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où la Ville a satisfait aux critères d'admissibilité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

o) Charges et obligations au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

L'actif ou le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2010, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 14 ans.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

p) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation pour une période estimée à 20 ans. Ces coûts estimatifs sont constatés en fonction de la capacité utilisée des décharges.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

q) Obligations environnementales

La Ville comptabilise un passif environnemental lorsque l'application de mesures correctives est probable et que les coûts de ces mesures peuvent être estimés de façon raisonnable.

r) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme.

Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement, relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des résultats.

Le gain ou la perte de change rattaché à un élément monétaire à long terme libellé en devises mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change est constaté à l'état de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire calculée sur la durée restante des emprunts.

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

s) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 « Conversion des devises » et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes du swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes reliés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt relié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état de la situation financière.

t) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation municipale, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf sur le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments du développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent (déficit) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

u) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations de l'exercice à des fins fiscales ainsi que ses charges par objet sont ventilées entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

La fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel.

La fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

La fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.

La fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.

La fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.

La fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.

La fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture.

La fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

v) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après éliminations des opérations réciproques. Ces données budgétaires ne sont pas auditées.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en janvier 2010 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

3- REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

À l'occasion de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes surcomplémentaires de retraite, l'état consolidé de la situation financière établi au 31 décembre 2009 a été redressé afin d'y refléter une augmentation du passif au titre des avantages sociaux futurs de 27,6 M$ et une diminution de l'excédent accumulé d'un montant équivalent, soit 9,4 M$ à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté et 18,2 M$ au montant à pourvoir dans le futur. Ce redressement n'a aucune incidence sur les résultats, sur la variation de la dette nette et sur les flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

4- ENCAISSE ET PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2010			2009
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Encaisse et placements temporaires				
Encaisse		22 478	22 478	20 310
Placements temporaires		323 456	323 456	388 889
		345 934	345 934	409 199
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	134 464	473 926	608 390	352 894
Obligations et débentures	1 277 279	208 207	1 485 486	1 241 645
	1 411 743	682 133	2 093 876	1 594 539

Les placements temporaires, d'une durée de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition, sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 1,09 % à 1,69 % (de 0,25 % à 0,42 % en 2009).

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des placements s'établit à 2 159,4 M$ (1 648,8 M$ en 2009).

Au 31 décembre 2009, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffrent respectivement à 1 391,3 M$ et 203,2 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps, des CLSC et des hôpitaux. Elles comprennent notamment des obligations de la Ville qui s'élèvent à 349,6 M$ (140,9 M$ en 2009).

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

4- ENCAISSE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

La quasi-totalité des placements sont libellés en dollars canadiens au 31 décembre 2010 ainsi qu'au 31 décembre 2009. Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2010				
2011	583 525	216 173	799 698	2,09 %
2012	24 865	39 618	64 483	4,12 %
2013		111 148	111 148	4,92 %
2014		116 087	116 087	6,55 %
2015		111 107	111 107	4,22 %
1 à 5 ans	608 390	594 133	1 202 523	3,09 %
6 à 10 ans		779 529	779 529	3,81 %
11 à 15 ans		107 206	107 206	5,26 %
16 à 20 ans		4 618	4 618	5,59 %
	608 390	1 485 486	2 093 876	
31 décembre 2009				
2010	352 894	162 060	514 954	2,73 %
2011		232 101	232 101	5,49 %
2012		44 810	44 810	5,85 %
2013		115 555	115 555	5,48 %
2014		123 511	123 511	6,19 %
1 à 5 ans	352 894	678 037	1 030 931	4,21 %
6 à 10 ans		460 183	460 183	5,12 %
11 à 15 ans		103 425	103 425	5,29 %
	352 894	1 241 645	1 594 539	

5- DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Taxes	76 639	75 311
Gouvernement du Canada et ses entreprises	154 915	109 304
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 231 239	2 078 907
Organismes municipaux	1 483	5 904
Services rendus et autres	387 037	310 853
	2 851 313	2 580 279

Une provision pour créances douteuses de 108,6 M$ (91,1 M$ en 2009) a été déduite des débiteurs.

Un organisme a conclu une entente d'affacturage avec une institution bancaire. L'entente permet à l'organisme d'avoir accès à un montant maximal de 25 M$, justifié par l'affacturage des comptes débiteurs à court terme. Des comptes débiteurs d'un montant de 34,7 M$ ont été affacturés à l'institution bancaire durant l'exercice et le coût d'affacturage de ces comptes débiteurs est de 0,4 M$.

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

5- DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 723 799	1 659 991

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 1 876,4 M$ (1 769,4 M$ en 2009).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2010, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2010			
2011	30 657	5,80 %	31 629
2012	53 477	5,13 %	36 891
2013	70 779	5,13 %	63 869
2014	155 932	5,02 %	73 012
2015	62 419	4,47 %	64 174
1 à 5 ans	373 264	5,03 %	269 575
6 à 10 ans	701 496	5,24 %	88 383
11 à 15 ans	124 945	7,09 %	2 161
16 à 20 ans	83 849	5,32 %	6 345
	1 283 554	5,37 %	366 464
31 décembre 2009			
2010	37 632	6,62 %	26 047
2011	40 132	6,56 %	23 955
2012	59 926	5,30 %	35 768
2013	96 460	5,28 %	50 638
2014	175 216	5,04 %	70 709
1 à 5 ans	409 366	5,43 %	207 117
6 à 10 ans	650 731	5,25 %	131 145
11 à 15 ans	140 326	7,18 %	2 161
16 à 20 ans	87 570	5,38 %	6 345
	1 287 993	5,53 %	346 768

6- PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Prêts	19 437	34 347
Soldes de prix de vente	4 759	5 736
	24 196	40 083

Les prêts, garantis par des hypothèques au montant de 16 M$ et échéant de 2011 à 2033, portent intérêt à des taux variant entre 0 % et 9 %. Un montant de 4,2 M$ a été déduit de la valeur des prêts pour les présenter à la valeur nominale actualisée (4,4 M$ en 2009).

Les soldes de prix de vente, échéant de 2011 à 2017, portent intérêt à des taux variant entre 3,5 % et 9 %.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des prêts et des soldes de prix de vente s'établit à 19,7 M$ (39,5 M$ en 2009).

7- EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de deux leviers pour ses besoins de liquidité à court terme qui totalisent 1 660,3 M$ au 31 décembre 2010 (1 547,3 M$ en 2009).

De ce montant, une somme de 1 374,3 M$ (500 M$ en vertu de la limite votée de la Société de transport et 874,3 M$ en vertu de la charte de la Ville qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2010, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 331,4 M$ (87 M$ en 2009) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 0,75 % (1,44 % en 2009).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 286 M$. Au 31 décembre 2010, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 26,2 M$ (50 M$ en 2009) et portent intérêt à un taux moyen de 1,25 % (1,25 % en 2009).

8- CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Fournisseurs	469 439	496 096
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	517 694	537 611
Intérêts courus sur la dette à long terme	77 044	76 809
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides	44 183	44 262
Contestations d'évaluation	72 919	89 949
Autres	124 145	110 925
Dépôts et retenues de garantie	79 984	68 126
Gouvernement du Québec et ses entreprises	24 255	25 290
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12 749	11 737
Autres	53 219	62 885
	1 475 631	1 523 690

9- REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Prime à l'émission de titres	58 478	40 752
Vente de concession	28 000	30 000
Transferts	4 600	2 172
Régime de retraite	4 264	5 295
Gains de change nets non matérialisés	2 965	3 075
Autres	10 067	11 642
	108 374	92 936

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

10- DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Obligations et billets		
Dollars canadiens (1)	8 138 966	7 724 439
Monnaies étrangères	84 805	84 499
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 301	2 660
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	173 783	183 913
Autres	46 323	13 888
	8 446 178	8 009 399

(1) Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 313,4 M$ (1 321,1 M$ en 2009).

(2) Les hypothèques immobilières, au montant de 55 M$ (59,2 M$ en 2009) sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 55,7 M$ (59,4 M$ en 2009).

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2010	2009
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	3 051 439	2 766 458
De l'agglomération	1 958 930	1 914 496
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	1 411 743	1 391 311
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 723 799	1 659 991
À recouvrer de tiers par le biais de redevances	300 267	277 143
	8 446 178	8 009 399

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 533,9 M$ (750,7 M$ en 2009). Les passifs financiers associés à ces swaps, qui se chiffrent à 122,4 M$ (157 M$ en 2009), sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la quasi-totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2010, les emprunts contractés en devises ne faisant pas l'objet d'une couverture s'élèvent à 84,8 M$ (84,5 M$ en 2009) et la perte sur change relative à ceux-ci se chiffre à 0,3 M$ (17,5 M$ en 2009). À cet effet, un montant de 23,3 M$ (22,4 M$ en 2009) est enregistré au fonds d'amortissement.

10- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années d'échéance	2010 Dollars canadiens (1)	Monnaies étrangères	Échéance	À refinancer	Échéance nette	2009 Échéance	À refinancer	Échéance nette
2010						704 488	158 860	545 628
2011	674 973		674 973	142 643	532 330	615 299	142 533	472 766
2012	455 056	34 811	489 867	206 205	283 662	464 776	207 372	257 404
2013	615 414	49 712	665 126	303 548	361 578	634 406	302 186	332 220
2014	677 810		677 810	197 078	480 732	651 320	197 020	454 300
2015	502 055		502 055	241 114	260 941			
1 à 5 ans	2 925 308	84 523	3 009 831	1 090 588	1 919 243	3 070 289	1 007 971	2 062 318
6 à 10 ans	3 011 112		3 011 112	696 526	2 314 586	2 666 523	724 513	1 942 010
11 à 15 ans	817 459		817 459	22 333	795 126	747 306	22 333	724 973
16 à 20 ans	555 764		555 764	8 172	547 592	473 238	8 172	465 066
2043	932 556		932 556		932 556	932 556		932 556
2045	119 174		119 174		119 174	119 174		119 174
À perpétuité		282	282		282	313		313
TOTAL	8 361 373	84 805	8 446 178	1 817 619	6 628 559	8 009 399	1 762 989	6 246 410

Sommaire de la dette :

	2010 Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%	2009 Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%
Dollars canadiens (1)		8 361 373	99,00		7 924 900	98,95
Dollars américains	35 000	34 811	0,41	35 000	36 785	0,46
Francs suisses	46 700	49 712	0,59	46 700	47 401	0,59
Livres sterling	182	282	0,00	183	313	0,00
		8 446 178	100,00		8 009 399	100,00

(1) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

10- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2010			2009
Années d'échéance	Dollars canadiens	Monnaies étrangères	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	5,05 %		5,04 %	5,67 %
6 à 10 ans	5,10 %	3,62 %	5,10 %	5,08 %
11 à 15 ans	5,64 %		5,64 %	5,84 %
16 à 20 ans	4,88 %		4,88 %	5,05 %
2043	6,00 %		6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %		6,00 %	6,00 %
À perpétuité		3,00 %	3,00 %	3,00 %
Moyenne pondérée	5,23 %	3,62 %	5,22 %	5,50 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 9 092,7 M$ (8 438,3 M$ en 2009). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 143,6 M$ (195,8 M$ en 2009).

11- PASSIF (ACTIF) AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2010	2009 (Note 3)
Régimes de retraite à prestations déterminées	(638 357)	(5 717)
Autres régimes	229 207	221 901
Passif (actif) au titre des avantages sociaux futurs	(409 150)	216 184

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à - 285,8 M$ (40,6 M$ en 2009). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 0,5 M$ (0,6 M$ en 2009) et 2,2 M$ (1,8 M$ en 2009).

11- PASSIF (ACTIF) AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite (Note 3)	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	12 466 188		12 685 269	
Obligation au titre des prestations constituées	(14 057 032)	(229 578)	(12 971 064)	(222 161)
Déficit de capitalisation	(1 590 844)	(229 578)	(285 795)	(222 161)
Pertes actuarielles non amorties	2 303 642	371	989 216	260
Actif (passif) au titre des prestations constituées	712 798	(229 207)	703 421	(221 901)
Provision pour moins-value	(74 441)		(697 704)	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	638 357	(229 207)	5 717	(221 901)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite (Note 3)	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(11 687 805)	(229 578)	(6 794 989)	(222 161)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	10 017 495		5 645 165	
Déficit de capitalisation	(1 670 310)	(229 578)	(1 149 824)	(222 161)

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

11- PASSIF (ACTIF) AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	12 685 269		12 936 672	
Cotisations de l'exercice	442 356	8 931	356 513	11 715
Rendement prévu des actifs des régimes	837 381		809 088	
Prestations versées	(782 743)	(8 931)	(804 187)	(11 715)
Perte survenue dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	(716 075)		(612 817)	
Solde à la fin de l'exercice	12 466 188		12 685 269	
Juste valeur des actifs des régimes	12 453 998		11 652 921	

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite (Note 3)	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	12 971 064	222 161	13 143 774	198 387
Coût des services rendus au cours de l'exercice	324 586	7 222	314 238	9 624
Coût des services passés	127	2 435	13 100	
Prestations versées	(782 743)	(8 931)	(804 187)	(11 715)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	849 746	9 903	820 007	9 946
Perte (gain) survenu dans l'exercice sur l'obligation	694 252	(3 212)	(515 868)	15 919
Solde à la fin de l'exercice	14 057 032	229 578	12 971 064	222 161

11- PASSIF (ACTIF) AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	324 586	7 222	314 238	9 624
Coût des services passés	127	2 435	13 100	
Cotisations des employés	(111 719)		(95 591)	
Amortissement des pertes (gains) actuariels	95 901	(3 323)	85 010	(2 102)
Charge au titre des avantages de retraite	308 895	6 334	316 757	7 522
Intérêts débiteurs sur l'obligation	849 746	9 903	820 007	9 946
Rendement prévu des actifs des régimes	(837 381)		(809 088)	
Charge d'intérêt	12 365	9 903	10 919	9 946
Variation de la provision pour moins-value	(623 263)		(304 552)	
Charge totale	(302 003)	16 237	23 124	17 468

g) Principales hypothèses actuarielles (taux pondérés)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre des évaluations actuarielles réalisées au cours de la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,00 % à 6,50 %	4,50 % à 5,00 %	6,50 % à 6,90 %	5,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 % à 6,50 %		6,50 % à 6,90 %	
Taux de croissance des salaires	3,00 % à 3,75 %	3,21 % à 3,75 %	2,50 % à 4,00 %	2,25 % à 3,75 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		6,50 % à 9,69 %		6,60 % à 9,22 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		4,30 % à 7,00 %		4,30 % à 7,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser		2024 et 2025		2024 et 2025
Taux initial de croissance du coût des soins dentaires		4,00 % à 5,00 %		4,00 % à 5,00 %

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

11- PASSIF (ACTIF) AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2010	2009
Régimes à cotisations déterminées	466	585
Régimes de retraite des élus municipaux	2 156	1 796

12- IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2009	Augmentation (1)	Diminution	Solde au 31-12-2010
COÛT				
Infrastructures	8 912 420	437 198	107 264	9 242 354
Réseau du métro	2 352 847	134 835		2 487 682
Bâtiments	2 213 139	118 945	5 290	2 326 794
Améliorations locatives	70 475	9 880	5 590	74 765
Véhicules	1 223 046	272 623	222 019	1 273 650
Ameublement et équipement de bureau	412 247	51 250	95 119	368 378
Machinerie, outillage et équipement	225 613	30 922	668	255 867
Terrains	972 009	20 251		992 260
Autres	25 592	616	15 137	11 071
	16 407 388	1 076 520	451 087	17 032 821
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	3 683 479	351 134	107 264	3 927 349
Réseau du métro	1 379 456	55 061		1 434 517
Bâtiments	999 857	57 621	172	1 057 306
Améliorations locatives	34 627	5 325	5 590	34 362
Véhicules	595 680	95 220	212 458	478 442
Ameublement et équipement de bureau	178 579	62 026	95 119	145 486
Machinerie, outillage et équipement	59 667	15 522	668	74 521
Autres	21 586	1 787	15 137	8 236
	6 952 931	643 696	436 408	7 160 219
VALEUR COMPTABLE NETTE	9 454 457			9 872 602

(1) L'augmentation de 1 076,5 M$ comprend les immobilisations de 17,1 M$ d'un organisme intégré (note 17).

Les immobilsations en cours de réalisation, dont le coût se chiffre à 383,8 M$ au 31 décembre 2010 (417,6 M$ en 2009), ne sont pas amorties.

13- AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	124 338	17 248
Frais d'émission de titres	40 025	44 562
Autres	15 538	12 141
	179 901	73 951

14- EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2010	2009 (Note 3)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	98 229	(751)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	227 610	217 650
Réserves financières et fonds réservés	181 258	170 330
Déficit des activités d'immobilisations	(182 564)	(468 742)
Montant à pourvoir dans le futur	(597 513)	(1 289 616)
Investissement net dans les immobilisations	5 804 587	5 699 983
	5 531 607	4 328 854

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, aux tableaux 1, 2 et 3 ainsi que dans la section du rapport portant spécifiquement sur l'administration municipale.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (2000, chapitre 56), par *la Charte de la Ville de Montréal* ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements.

Réserves financières et fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être comptabilisées dans des comptes spéciaux de l'excédent accumulé et être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour l'aménagement et l'entretien des parcs et terrains de jeux et d'unités de stationnement, pour la fourniture des services de l'eau et de la voirie ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond à l'excédent des coûts d'immobilisations sur le financement réalisé.

Montant à pourvoir dans le futur

Le montant à pourvoir dans le futur correspond au solde net des charges constatées à l'état des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Le montant à pourvoir résulte des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020) ;

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

14- EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

- l'application de mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) ;

- le financement à long terme de certaines charges reliées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette reliée à ces immobilisations et des gains de change nets non matérialisés afférents et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

15- REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Québec	456 135	427 987
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	36 948	28 586
Programme de sécurité dans les transports	(217)	6 589
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	47 372	
Autres	4 032	
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	38 227	28 302
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	105 697	169 039
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	242 678	190 885
Autres	35 795	47 202
	510 532	470 603
	966 667	898 590

16- REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Fonds d'amortissement	61 972	62 358
Encaisse et autres intérêts	26 811	17 777
Arriérés de taxes	9 339	9 793
	98 122	89 928

17- SOCIÉTÉ DE VÉLO EN LIBRE-SERVICE
(en milliers de dollars)

En fin d'exercice, la Ville a débuté la consolidation intégrale de la Société de vélo en libre-service. Les actifs et passifs intégrés sont les suivants :

Actifs financiers	
Encaisse et placements temporaires	1 967
Placements	1 760
Débiteurs	3 900
	7 627
Passifs	
Créditeurs, provisions et charges à payer	3 782
Revenus reportés	485
Dette à long terme	33 173
	37 440
Dette nette	(29 813)
Actifs non financiers	
Immobilisations	17 065
Stocks	3 116
Autres actifs non financiers	378
	20 559
Déficit accumulé	(9 254)

18- INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2010, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la quasi-totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Ville considère que ces parties seront en mesure de rencontrer leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Notes et tableaux complémentaires (suite)
31 décembre 2010

18- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2010		2009	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 159 403	2 093 876	1 648 769	1 594 539
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 876 403	1 723 799	1 769 446	1 659 991
Prêts	19 711	24 196	39 467	40 083
Dette à long terme	9 092 730	8 446 178	8 438 273	8 009 399

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des prêts et de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2010, la juste valeur et la valeur comptable des passifs financiers associés aux swaps se chiffrent à 143,6 M$ et 122,4 M$ (195,8 M$ et 157 M$ en 2009). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

19- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 170,4 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2011	2012	2013	2014	2015	2016-2069	Total
278,0 M$	239,0 M$	197,1 M$	109,8 M$	140,6 M$	205,9 M$	1 170,4 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 355,8 M$ dont 1 811,6 M$ pour l'achat de voitures de métro.

La Ville a négocié des ententes pour l'approvisionnement en diesel à prix fixe jusqu'en décembre 2012. Au 31 décembre 2010, le solde de l'engagement s'élève à 56,9 M$.

b) Propriété des biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval

Le 28 avril 2007, l'Agence métropolitaine de transport a cédé à titre gratuit à la Ville (Société de transport de Montréal) les biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* « l'entente de cession du 28 avril 2007 ». Le 21 décembre 2007, cette cession a été annulée conditionnellement à ce qu'une nouvelle entente soit négociée entre les parties avant le 28 février 2008 « l'entente de rétrocession du 21 décembre 2007 ». L'échéance de l'entente de rétrocession du 21 décembre 2007 a été reportée au 30 juin 2011.

La conclusion de cette entente pourrait entraîner une augmentation des actifs d'un montant d'environ 1 359 M$, soit 679,5 M$ à titre d'immobilisations et 679,5 M$ à titre de débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que d'augmenter les passifs de 679,5 M$ à titre de dette à long terme et l'investissement net dans les immobilisations pour un montant équivalent.

19- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

c) Stationnement tarifé

En 1995, la Ville a confié l'exclusivité de ses activités relatives au stationnement tarifé en autoparc et sur rue pour une portion de son territoire à un organisme privé en vertu d'une entente échéant le 31 décembre 2024 et renouvelable pour une période additionnelle minimale de dix ans. À l'expiration de cette entente, la Ville s'est engagée à acheter de l'organisme les immobilisations ayant trait au stationnement tarifé à leur juste valeur marchande. Toutefois, pour la durée complète de l'entente, la Ville bénéficie d'une option d'achat sur les terrains de stationnement correspondant au prix d'acquisition payé par l'organisme. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable nette de ces immobilisations, incluant le coût d'acquisition des terrains de stationnement de 5,3 M$, est de 22,4 M$. De plus, la Ville s'est portée garante d'un emprunt dont le solde s'élève à 18,7 M$ au 31 décembre 2010.

d) Cité du commerce électronique

Dans le cadre d'une convention de gestion relative au projet immobilier de la Cité du commerce électronique, la Ville s'est portée garante, jusqu'à concurrence d'un montant de 67,5 M$, d'un emprunt dont le solde s'élève à 3 M$ au 31 décembre 2010.

e) Grand prix de formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente conclue visant à garantir l'ajout de Montréal sur le calendrier du Grand prix de Formule 1 du Canada pour les années 2010 à 2014 inclusivement, la Ville s'est portée garante d'une contribution annuelle à verser d'un montant de 15 M$. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 14 M$.

f) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 681,7 M$. Les avocats de la Ville considèrent que le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Par contre, en vertu de sa charte, elle doit prévoir à son budget établi à des fins fiscales une somme d'au moins 1 % de ses charges afin de couvrir les charges non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

g) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation. La Ville ne peut présentement établir le coût des mesures à apporter, ni leur mode de financement.

20- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

La Ville fait partie de la CMM, un organisme de réglementation, de planification, de coordination et de financement dans l'exercice des compétences qui lui sont conférées par la *Loi sur la communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q. C-37.01) dans les domaines reliés au développement économique, au développement artistique ou culturel, au logement social, aux équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain, au transport en commun et au réseau artériel métropolitain, à la planification de la gestion des matières résiduelles, à l'assainissement de l'atmosphère et à l'assainissement des eaux. Elle a également la compétence prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) à l'égard d'un plan métropolitains d'aménagement et de développement.

Au cours de l'exercice, la contribution de la Ville à la CMM s'élève à 29,7 M$ (29,7 M$ en 2009). Pour sa part, la CMM a versé à la Ville la somme de 43,2 M$ (42,3 M$ en 2009) pour les coûts d'exploitation de certains équipements métropolitains assumés par la Ville ainsi que pour le programme des logements sociaux.

21- CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Notes et tableaux complémentaires (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2010

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2010	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (2)
Revenus		
Taxes	2 585 197	2 580 680
Paiements tenant lieu de taxes	211 675	244 633
Quotes-parts		
Transferts	194 315	199 655
Services rendus	330 043	323 183
Imposition de droits	114 881	162 385
Amendes et pénalités	95 639	97 671
Intérêts	57 060	65 047
Autres revenus	50 671	64 406
	3 639 481	3 737 660
Charges de fonctionnement		
Administration générale	677 427	613 513
Sécurité publique	693 230	693 924
Transport	687 520	657 941
Hygiène du milieu	450 359	430 177
Santé et bien-être	108 406	104 815
Aménagement, urbanisme et développement	179 037	173 759
Loisirs et culture	423 236	435 650
Frais de financement	274 837	256 083
	3 494 052	3 365 862
Excédent avant financement et affectations	145 429	371 798
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(228 713)	(229 368)
Affectations		
Activités d'immobilisations		(19 556)
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	3 671	
Excédent des activités de fonctionnement affecté	80 951	92 898
Réserves financières et fonds réservés	3 891	(14 060)
Montant à pourvoir dans le futur	(8 360)	(43 577)
	82 153	15 705
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(1 131)	158 145

(1) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

(2) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 47,6 M$ (92,9 M$ en 2009) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière administré par la TECQ.

(3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010						2009
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
10 740	3 041	(12 996)	(11 903)	2 582 941	2 571 818	2 422 084
	21 938			211 675	266 571	204 616
2 326 599	2 315 423	(1 965 151)	(1 954 958)	361 448	360 465	320 495
270 700	256 480			465 015	456 135	427 987
589 281	561 225	(61 591)	(60 600)	857 733	823 808	787 115
1 887	1 789			116 768	164 174	113 102
85 660	88 782			181 299	186 453	211 529
25 797	33 075			82 857	98 122	89 928
151 813	167 435	(35 638)	(36 600)	166 846	195 241	149 224
3 462 477	3 449 188	(2 075 376)	(2 064 061)	5 026 582	5 122 787	4 726 080
304 866	(63 031)	(279 390)	(278 890)	702 903	271 592	349 093
893 048	906 583	(679 034)	(679 321)	907 244	921 186	891 320
1 403 928	1 078 348	(760 601)	(771 827)	1 330 847	964 462	1 138 628
247 526	198 408	(269 300)	(260 289)	428 585	368 296	356 226
38 293	36 039	(11 895)	(9 801)	134 804	131 053	128 618
50 655	52 901	(30 016)	(28 951)	199 676	197 709	183 289
94 487	110 536	(75 340)	(76 099)	442 383	470 087	446 795
255 690	210 766			530 527	466 849	456 571
3 288 493	2 530 550	(2 105 576)	(2 105 178)	4 676 969	3 791 234	3 950 540
173 984	918 638	30 200	41 117	349 613	1 331 553	775 540
(183 483)	(193 185)			(412 176)	(422 543)	(408 851)
(27 805)	(26 075)			(27 805)	(45 631)	(34 508)
				3 671		
(35 840)	3 629			45 111	96 527	82 712
(9 107)	(53 691)			(5 216)	(67 751)	(78 841)
82 231	(607 409)	(30 200)	(41 117)	45 671	(692 103)	(322 420)
9 479	(683 546)	(30 200)	(41 117)	61 432	(708 958)	(353 057)
	41 907			(1 131)	200 052	13 632

Notes et tableaux complémentaires (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2010

TABLEAU 2 – DÉFICIT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2010	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts		
Transferts	70 130	68 027
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	6 286	14 387
Autres		3 916
	76 416	86 330
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	23 981	17 325
Sécurité publique		212
Transport	160 629	94 448
Hygiène du milieu	68 669	69 281
Santé et bien-être	3 000	750
Aménagement, urbanisme et développement	18 012	47 331
Loisirs et culture	114 038	119 388
	388 329	348 735
Déficit avant financement et affectations	(311 913)	(262 405)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	298 712	475 028
Affectations		
Activités de fonctionnement		19 556
Excédent des activités de fonctionnement non affecté		
Excédent des activités de fonctionnement affecté	13 201	10 235
Réserves financières et fonds réservés		4 383
	13 201	34 174
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		246 797

(1) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

(2) Les revenus comprennent des transferts de 47,6 M$ (92,9 M$ en 2009) correspondants à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière administré par la TECQ.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010						2009
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations (2)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
	41 117		(41 117)			
773 147	442 505			843 277	510 532	470 603
	154			6 286	14 541	19 749
30 200	586	(30 200)			4 502	5 640
803 347	484 362	(30 200)	(41 117)	849 563	529 575	495 992
14 362	9 417			38 343	26 742	22 474
32 161	32 627			32 161	32 839	41 826
919 676	473 039			1 080 305	567 487	671 979
202 727	146 495			271 396	215 776	299 779
	1 653			3 000	2 403	3 282
7 823	7 763			25 835	55 094	82 916
47 486	39 726			161 524	159 114	165 206
1 224 235	710 720			1 612 564	1 059 455	1 287 462
(420 888)	(226 358)	(30 200)	(41 117)	(763 001)	(529 880)	(791 470)
386 571	189 772	30 200	38 112	715 483	702 912	578 133
27 805	26 075			27 805	45 631	34 508
						(69)
	457			13 201	10 692	8 226
6 512	52 440			6 512	56 823	30 929
34 317	78 972			47 518	113 146	73 594
	42 386		(3 005)		286 178	(139 743)

Notes et tableaux complémentaires (suite)
Au 31 décembre 2010

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2010	2009 (Note 3)
Excédent accumulé		
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	98 229	(751)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	227 610	217 650
Réserves financières et fonds réservés	181 258	170 330
Déficit des activités d'immobilisations	(182 564)	(468 742)
Montant à pourvoir dans le futur	(597 513)	(1 289 616)
Investissement net dans les immobilisations	5 804 587	5 699 983
	5 531 607	4 328 854
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	62 700	80 875
Excédent affecté - Arrondissements	92 515	85 466
Excédent affecté - Projets spécifiques	24 577	22 786
Excédent affecté - Autres fins	47 818	28 523
	227 610	217 650
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Gestion de l'eau	139 385	119 640
Gestion de la voirie	14 092	22 297
	153 477	141 937
Fonds réservés		
Parcs et terrains de jeux	10 085	8 771
Fonds de roulement	5 537	7 809
Solde des règlements d'emprunts fermés	4 951	4 951
Unités de stationnement	3 871	3 564
Autres	3 337	3 298
	27 781	28 393
	181 258	170 330
Montant à pourvoir dans le futur		
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000		
Avantages sociaux	(27 800)	(34 588)
Avantages sociaux futurs		
Régime de retraite	822 447	150 268
Autres régimes	(199 140)	(199 140)
	623 307	(48 872)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 193 020)	(1 206 156)
	(597 513)	(1 289 616)
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	1 411 743	1 391 311
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 529 092	1 456 404
Immobilisations	9 872 602	9 454 457
	12 813 437	12 302 172
Passif		
Revenus reportés - Gains de change nets non matérialisés	(3 587)	(3 075)
Dette à long terme	(8 446 178)	(8 009 399)
Dette en cours de refinancement		(11 012)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 440 915	1 421 297
	(7 008 850)	(6 602 189)
	5 804 587	5 699 983

Notes et tableaux complémentaires (suite)
Au 31 décembre 2010

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	Note	2010	2009
Dette à long terme	*10*	**8 446 178**	8 009 399
Ajouter			
Activités de fonctionnement à financer à long terme		**63 175**	73 347
Activités d'immobilisations à financer à long terme		**182 564**	468 742
Autres			
Achat de terrains		**10 751**	8 417
Débiteurs gouvernement		**45 320**	72 514
Dette en cours de refinancement			11 012
Déduire			
Montant des débiteurs à affecter au remboursement		**1 769 119**	1 732 505
Montant accumulé pour le remboursement		**1 411 743**	1 391 311
Montant à recouvrer par le biais de redevances		**300 267**	286 907
Endettement net à long terme consolidé		**5 266 859**	5 232 708
Ajouter			
Quote-part dans l'endettement total net à long terme - Communauté métropolitaine		**16 896**	13 571
Endettement total net à long terme consolidé		**5 283 755**	5 246 279

Rapport financier annuel **2010**

Montréal en action

Information financière de l'administration municipale

2010

Ventilation par compétence
Gestion de l'eau
Ventilation des charges mixtes

Montréal en action

Information financière de l'administration municipale

2010

Ventilation par compétence

Information financière de l'administration municipale
Exercice terminé le 31 décembre 2010

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2010	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (2)
Revenus		
Taxes	2 585 197	2 580 680
Paiements tenant lieu de taxes	211 675	244 633
Quotes-parts		
Transferts	194 315	199 655
Services rendus	269 238	251 201
Imposition de droits	114 881	162 385
Amendes et pénalités	95 639	97 671
Intérêts	57 060	65 047
Autres revenus	48 404	57 481
	3 576 409	3 658 753
Charges de fonctionnement		
Administration générale	677 427	613 513
Sécurité publique	693 230	693 924
Transport	687 520	648 687
Hygiène du milieu	450 359	430 177
Santé et bien-être	64 777	62 420
Aménagement, urbanisme et développement	171 129	165 579
Loisirs et culture	422 731	435 215
Frais de financement	267 943	252 828
	3 435 116	3 302 343
Excédent avant financement et affectations	141 293	356 410
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(219 775)	(219 574)
Affectations		
Activités d'immobilisations		(18 830)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	80 951	92 898
Réserves financières et fonds réservés	3 891	(14 060)
Montant à pourvoir dans le futur	(6 360)	(43 577)
	78 482	16 431
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		153 267

(1) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(2) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 47,6 M$ (92,9 M$ en 2009) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière administré par la TECQ.

(3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010						2009
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
10 740	3 041			2 595 937	2 583 721	2 433 252
	21 938			211 675	266 571	204 616
1 967 199	1 956 023	(1 605 751)	(1 595 558)	361 448	360 465	320 495
143 241	143 244			337 556	342 899	333 227
72 322	68 444	(40 887)	(43 636)	300 673	276 009	267 473
1 887	1 789			116 768	164 174	113 102
85 660	88 782			181 299	186 453	211 529
25 797	24 838			82 857	89 885	82 837
23 897	24 432			72 301	81 913	64 533
2 330 743	2 332 531	(1 646 638)	(1 639 194)	4 260 514	4 352 090	4 031 064
304 866	(63 031)	(272 749)	(273 708)	709 544	276 774	354 892
893 048	906 583	(679 034)	(679 321)	907 244	921 186	891 320
444 650	456 940	(351 098)	(351 305)	781 072	754 322	727 606
247 526	198 408	(268 838)	(259 923)	429 047	368 662	356 588
38 293	36 039	(3 074)	(3 074)	99 996	95 385	94 022
50 655	52 901	(20 143)	(20 150)	201 641	198 330	185 355
67 044	72 772	(51 702)	(51 713)	438 073	456 274	443 587
150 821	145 415			418 764	398 243	390 445
2 196 903	1 806 027	(1 646 638)	(1 639 194)	3 985 381	3 469 176	3 443 815
133 840	526 504			275 133	882 914	587 249
(132 345)	(138 751)			(352 120)	(358 325)	(348 478)
(22 776)	(8 376)			(22 776)	(27 206)	(23 851)
(36 000)	3 629			44 951	96 527	78 856
	(55 217)			3 891	(69 277)	(77 464)
57 281	(288 991)			50 921	(332 568)	(216 843)
(1 495)	(348 955)			76 987	(332 524)	(239 302)
	38 798				192 065	(531)

Information financière de l'administration municipale (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2010

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2010	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	70 130	68 027
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	6 286	14 387
Autres		3 916
	76 416	86 330
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	23 981	17 325
Sécurité publique		212
Transport	160 629	94 448
Hygiène du milieu	68 669	69 281
Santé et bien-être		24
Aménagement, urbanisme et développement	18 012	47 331
Loisirs et culture	114 038	119 388
	385 329	348 009
Déficit avant financement et affectations	(308 913)	(261 679)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	295 712	475 028
Affectations		
Activités de fonctionnement		18 830
Excédent des activités de fonctionnement non affecté		
Excédent des activités de fonctionnement affecté	13 201	10 235
Réserves financières et fonds réservés		4 383
	13 201	33 448
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		246 797

(1) Les revenus comprennent des transferts de 47,6 M$ (92,9 M$ en 2009) correspondants à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière administrée par la TECQ.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010				2009
Compétences d'agglomération		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
140 930	106 280	211 060	174 307	248 729
	154	6 286	14 541	19 749
	586		4 502	5 640
140 930	107 020	217 346	193 350	274 118
14 362	9 417	38 343	26 742	22 474
32 161	32 627	32 161	32 839	41 826
84 588	37 623	245 217	132 071	304 116
202 727	146 495	271 396	215 776	299 779
	1 653		1 677	1 591
7 823	7 763	25 835	55 094	82 650
47 486	39 569	161 524	158 957	165 053
389 147	275 147	774 476	623 156	917 489
(248 217)	(168 127)	(557 130)	(429 806)	(643 371)
218 929	124 005	514 641	599 033	428 870
22 776	8 376	22 776	27 206	23 851
				(69)
	457	13 201	10 692	8 226
6 512	52 440	6 512	56 823	30 929
29 288	61 273	42 489	94 721	62 937
	17 151		263 948	(151 564)

Information financière de l'administration municipale (suite)
Au 31 décembre 2010

EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2010		
	de nature locale	de nature d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	118 265	(20 036)	98 229
Excédent des activités de fonctionnement affecté	193 336	6 487	199 823
Réserves financières et fonds réservés	59 815	118 055	177 870
Déficit des activités d'immobilisations	(99 368)	(80 171)	(179 539)
Montant à pourvoir dans le futur	(1 464 584)	544 673	(919 911)
Investissement net dans les immobilisations			4 077 331
			3 453 803
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	62 700		62 700
Excédent affecté - Arrondissements	92 515		92 515
Excédent affecté - Projets spécifiques	20 809	3 768	24 577
Excédent affecté - Autres fins	17 312	2 719	20 031
	193 336	6 487	199 823
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Gestion de l'eau	35 422	103 963	139 385
Gestion de la voirie		14 092	14 092
	35 422	118 055	153 477
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	10 085		10 085
Fonds de roulement	2 272		2 272
Solde des règlements d'emprunts fermés	4 828		4 828
Unités de stationnement	3 871		3 871
Autres	3 337		3 337
	24 393		24 393
	59 815	118 055	177 870
Montant à pourvoir dans le futur			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(20 747)	(20 747)
Avantages sociaux futurs			
Régime de retraite	(204 857)	623 624	418 767
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(301 177)	613 710	312 533
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 163 407)	(48 290)	(1 211 697)
	(1 464 584)	544 673	(919 911)

Information financière de l'administration municipale (suite)
Au 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

	2009		
	de nature locale	de nature d'agglomération	Total
			(Note 3)
Excédent accumulé			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	61 779	(59 402)	2 377
Excédent des activités de fonctionnement affecté	199 688	11 142	210 830
Réserves financières et fonds réservés	50 138	115 278	165 416
Déficit des activités d'immobilisations	(346 165)	(97 322)	(443 487)
Montant à pourvoir dans le futur	(1 508 161)	255 682	(1 252 479)
Investissement net dans les immobilisations			4 174 688
			2 857 345
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	80 875		80 875
Excédent affecté - Arrondissements	85 466		85 466
Excédent affecté - Projets spécifiques	14 341	8 446	22 786
Excédent affecté - Autres fins	19 007	2 696	21 703
	199 688	11 142	210 830
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Gestion de l'eau	22 857	96 783	119 640
Gestion de la voirie	3 802	18 495	22 297
	26 659	115 278	141 937
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	8 771		8 771
Fonds de roulement	3 018		3 018
Solde des règlements d'emprunts fermés	4 828		4 828
Unités de stationnement	3 564		3 564
Autres	3 298		3 298
	23 479		23 479
	50 138	115 278	165 416
Montant à pourvoir dans le futur			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(23 732)	(23 732)
Avantages sociaux futurs			
Régime de retraite	(236 516)	296 482	59 966
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(332 836)	286 568	(46 268)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 175 325)	(7 154)	(1 182 479)
	(1 508 161)	255 682	(1 252 479)

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2010	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Rémunération		
Élus	9 478	8 737
Employés	662 716	680 791
Cotisations de l'employeur		
Élus	3 238	3 621
Employés	280 146	270 982
Transport et communication	25 254	28 609
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	32 769	22 816
Achats de services techniques	203 368	155 157
Autres	2 181	1 859
Location, entretien et réparation		
Location	84 980	76 034
Entretien et réparation	48 782	37 364
Biens durables		
Travaux de construction		13 359
Autres biens durables	17 211	6 010
Biens non durables		
Fourniture de services publics	51 693	48 076
Autres biens non durables	97 818	88 970
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	191 424	200 165
Gouvernement du Québec et ses entreprises	22 223	22 869
Autres tiers	52 984	27 093
Autres frais de financement	1 312	2 701
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 605 752	1 595 558
Société de transport de Montréal		
Communauté métropolitaine de Montréal	25 531	25 282
Villes reconstituées		
Autres	6 195	4 397
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		
Autres organismes	58 917	68 790
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	3 107	10 647
Autres	(51 963)	(97 544)
	3 435 116	3 302 343

(1) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010						2009
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				9 478	8 737	9 200
750 679	766 889			1 413 395	1 447 680	1 380 703
				3 238	3 621	3 062
291 846	(78 369)			571 992	192 613	299 609
14 833	16 769			40 087	45 378	45 074
18 490	20 067		(180)	51 259	42 703	51 681
100 750	77 013	(730)	(3 189)	303 388	228 981	235 784
741	806			2 922	2 665	2 841
37 954	34 750	(32 315)	(32 217)	90 619	78 567	77 269
37 873	28 025	(7 812)	(7 807)	78 843	57 582	58 673
	6 329				19 688	9 026
6 606	243	(29)	(243)	23 788	6 010	15 537
35 881	31 310			87 574	79 386	81 808
47 274	37 378			145 092	126 348	130 085
91 904	88 899			283 328	289 064	277 789
58 812	55 217			81 035	78 086	83 370
				52 984	27 093	26 996
105	1 299			1 417	4 000	2 290
		(1 605 752)	(1 595 558)			
359 400	400 517			359 400	400 517	359 425
4 469	4 425			30 000	29 707	29 661
1 865	508			1 865	508	1 565
51 284	21 334			57 479	25 731	22 865
44 101	42 611			44 101	42 611	40 613
9 585	9 932			9 585	9 932	9 380
29 625	34 192			88 542	102 982	100 897
3 531	13 399			6 638	24 048	43 839
199 295	192 484			147 332	94 940	44 773
2 196 903	1 806 027	(1 646 638)	(1 639 194)	3 985 381	3 469 176	3 443 815

Rapport financier annuel **2010**

Montréal en action

Information financière de l'administration municipale

2010

Gestion de l'eau

Information financière de l'administration municipale (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2010

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES RELIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2010	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - réserve financière de l'eau		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable Charlemagne		
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	110 909	113 114
Tarification forfaitaire et au compteur	25 185	22 110
Autres revenus de sources locales	1 789	1 788
Transferts		(65)
Montant en provenance des taxes foncières, locatives et autres revenus	177 140	177 140
	315 023	314 087
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	201 294	191 101
Fonctionnement	72 011	64 588
	273 305	255 689
Excédent avant financement et affectations	41 718	58 398
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	41 718	45 934
Affectations		
Activités d'immobilisations		(29)
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Réserve financière – Gestion de l'eau		
		(29)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		12 435

(1) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Pour les fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

(2) Les opérations intercompétences sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010						2 009
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
117 343	117 343	(95 297)	(95 297)	22 046	22 046	20 859
49 244	38 068	(45 088)	(34 895)	4 156	3 173	4 378
75 000	75 000	(60 909)	(60 909)	14 091	14 091	15 059
780	780			780	780	
5 159	4 827			5 159	4 827	5 335
				110 909	113 114	114 479
				25 185	22 110	25 790
533	757			2 322	2 545	1 862
					(65)	309
				177 140	177 140	172 597
248 059	236 775	(201 294)	(191 101)	361 788	359 761	360 668
		(201 294)	(191 101)			
175 551	139 947		(12)	247 562	204 523	207 154
175 551	139 947	(201 294)	(191 113)	247 562	204 523	207 154
72 508	96 828		12	114 226	155 238	153 514
49 731	40 475			91 449	86 409	84 714
	(2 027)				(2 056)	(4 761)
	3 105				3 105	346
(22 777)	(22 777)			(22 777)	(22 777)	
(22 777)	(21 699)			(22 777)	(21 728)	(4 415)
	34 654		12		47 101	64 385

Information financière de l'administration municipale (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2010

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES RELIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2010	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	30 782	**44 203**
Autres revenus		
	30 782	**44 203**
Acquisition d'immobilisations		
Production de l'eau potable		
Épuration des eaux usées		
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	43 434	**45 925**
Immeubles		
	43 434	**45 925**
Excédent avant financement et affectations	(12 652)	**(1 722)**
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	12 652	**31 384**
Affectations		
Activités de fonctionnement		**29**
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Réserve financière - Gestion de l'eau		**126**
		155
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		**29 817**

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010				2009
Compétences d'agglomération		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
89 676	68 558	120 458	112 761	168 072
	129		129	540
89 676	68 687	120 458	112 890	168 612
143 047	100 364	143 047	100 364	109 399
14 440	19 529	14 440	19 529	15 868
12 425	9 944	55 859	55 869	133 690
2 977	818	2 977	818	6 492
172 889	130 655	216 323	176 580	265 449
(83 213)	(61 968)	(95 865)	(63 690)	(96 837)
53 925	1 855	66 577	33 239	3 407
	2 027		2 056	4 762
	480		480	(69)
29 288	51 129	29 288	51 255	25 563
29 288	53 636	29 288	53 791	30 256
	(6 477)		23 340	(63 174)

Rapport financier annuel **2010**

Montréal en action

2010

Information financière de l'administration municipale

Ventilation des charges mixtes

Montréal

Bureau du vérificateur général
1550, rue Metcalfe
Bureau 1201
Montréal (Québec) H3A 3P1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

À Monsieur le Maire,
au Président et aux Membres du comité exécutif,
aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Cette ventilation a été établie par la direction de la Ville sur la base des règlements RCG06-054 et RCG06-054-1 adoptés par le conseil d'agglomération respectivement le 13 décembre 2006 et le 18 décembre 2008 (ci-après «les exigences réglementaires»).

Responsabilité de la direction pour la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

Le vérificateur général de Montréal,

Jacques Bergeron, CA auditeur

Montréal, le 29 mars 2011

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2010	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	125 409	100 379
Sécurité publique		23
Transport	5 941	5 594
Hygiène du milieu	4 297	3 295
Santé et bien-être	1 724	2 143
Aménagement, urbanisme et développement	36 245	37 834
Loisirs et culture	5 390	5 878
Total des charges	179 006	155 146

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010

(en milliers de dollars)

2010						2009
Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
105 022	100 045	(2 456)	(2 461)	227 975	197 963	197 433
					23	271
1 203	1 396		(12)	7 144	6 978	5 032
4 383	3 589			8 680	6 884	9 785
2 377	2 436			4 101	4 579	5 850
10 288	8 852		(3)	46 533	46 683	42 438
4 573	4 842			9 963	10 720	11 787
127 846	121 160	(2 456)	(2 476)	304 396	273 830	272 596

Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires
31 décembre 2010

1- CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2- VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans les règlements RCG06-054 et RCG 06-054-1, adoptés par le conseil d'agglomération respectivement le 13 décembre 2006 et le 18 décembre 2008.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice des compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution et des charges contingentes. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis aux règlements mentionnés ci-dessus. Le taux applicable en 2010 est de 6,9 %.

Les charges mixtes réelles sont réparties selon les taux utilisés lors de l'élaboration du budget 2010 de la Ville.

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale est dressé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, selon les mêmes conventions comptables que celles énoncées à la note 2 des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
Direction de la comptabilité et du contrôle financier

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal 1er trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-7647-0983-2

Design graphique et impression
Ville de Montréal
Studio de design graphique 000570-7034

Imprimé au Canada

English copies available upon request

Ce document est imprimé sur du papier recyclé

ville.montreal.qc.ca